

CONVENTION

Utilisation de l'abattement de la **TFPB** dans les QPV

(taxe foncière sur
les propriétés bâties)

(quartiers prioritaires
de la politique de la Ville)

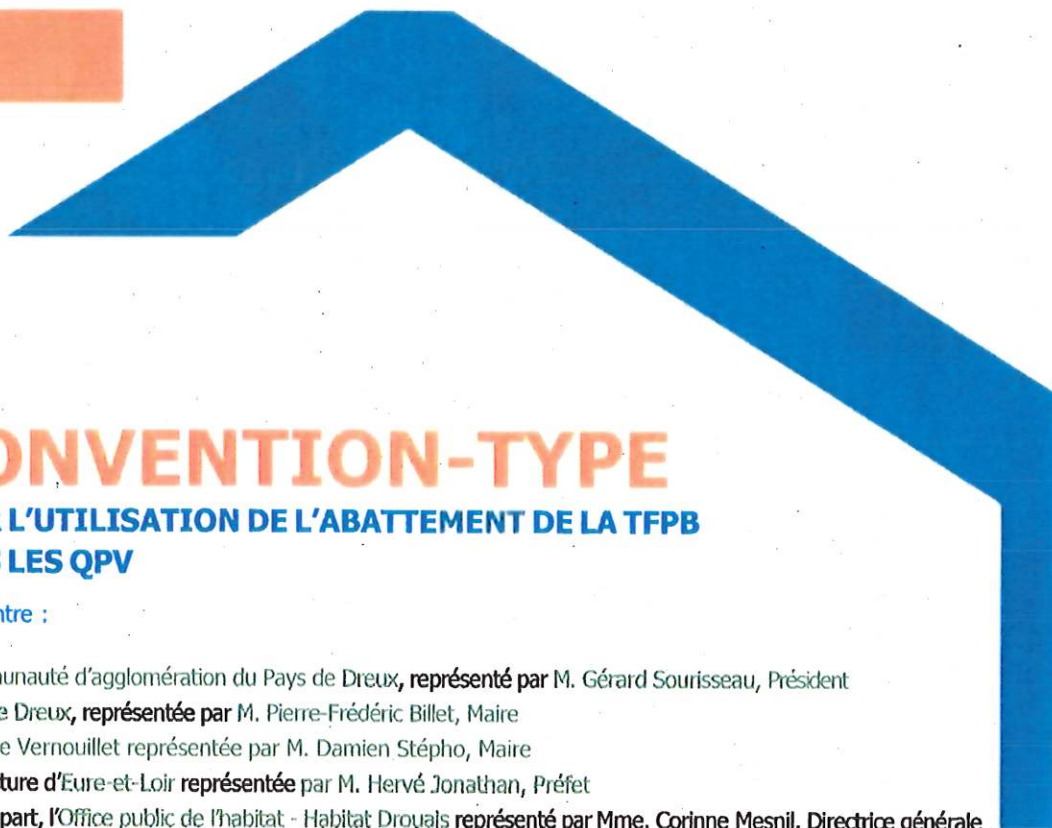
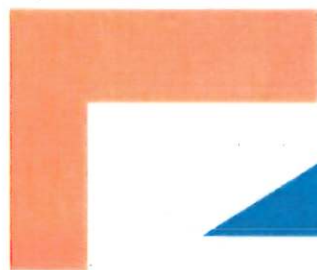


agence nationale
de la cohésion
des territoires



**INTERCOMMUNALITÉS
DE FRANCE**





CONVENTION-TYPE

POUR L'UTILISATION DE L'ABATEMENT DE LA TFPB DANS LES QPV

Conclue entre :

- La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, **représenté par M. Gérard Sourisseau, Président**
- La Ville de Dreux, **représentée par M. Pierre-Frédéric Billet, Maire**
- La Ville de Vernouillet représentée par M. Damien Stéphan, Maire
- La Préfecture d'Eure-et-Loir **représentée par M. Hervé Jonathan, Préfet**
- Et d'autre part, l'Office public de l'habitat - Habitat Drouais **représenté par Mme. Corinne Mesnil, Directrice générale**

Vu l'article 73 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 ;

Vu l'article 1388 bis du code général des Impôts ;

Vu le cadre national d'utilisation de la TFPB et son avenant signé le 30 septembre 2021 par l'État, l'Union sociale pour l'habitat (USH) et les représentants des collectivités que sont l'association Ville et Banlieue, Intercommunalités de France, France urbaine, l'association des maires de France et Villes de France ;

Vu le contrat Engagements Quartiers 2030 voté par le conseil communautaire le lundi 18 mars 2024

Il est convenu ce qui suit :

• Objet de la convention	3	• Modalités de pilotage	6
• Identification du patrimoine concerné dans les quartiers prioritaires	3	• Suivi et bilan	6
• Engagements des parties à la convention	4	• Durée de la convention	7
• Résultats du diagnostic partagé	5	• Conditions de report de l'abattement de la TFPB	7
• Orientations stratégiques	5	• Conditions de dénonciation de la convention	7
• Modalités d'association des représentants des locataires et des habitants	5	• Annexe : programme d'action	9





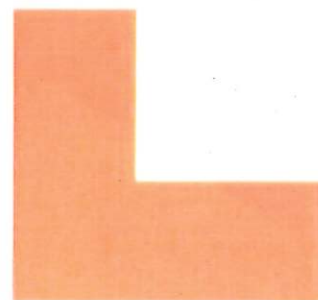
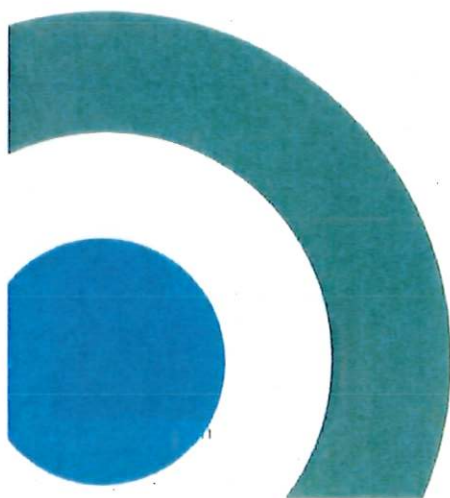
CONVENTION TYPE

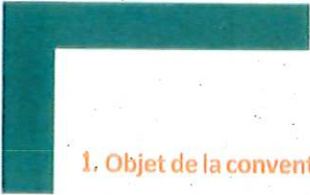
POUR L'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TFPB DANS LES QPV

La mise en œuvre de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) au sein des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) constitue un outil clé pour renforcer la cohésion sociale et améliorer le cadre de vie des habitants. Cet abattement, inscrit dans le cadre du contrat Engagements Quartiers 2030, repose sur une approche collaborative et territorialisée qui mobilise les différents acteurs concernés.

À l'échelle intercommunale, il s'agit de la première unité de réflexion et d'action pour organiser et optimiser cet outil. Cependant, l'abattement se décline également par organisme Hlm, chacun étant responsable de la mise en œuvre d'un programme d'action adapté aux besoins des quartiers concernés.

La convention d'utilisation de l'abattement, établie sur une base pluriannuelle, est annexée au contrat Engagements Quartiers 2030. Elle engage plusieurs partenaires clés : l'État, la Communauté d'agglomération du pays de Dreux, les Villes de Dreux et Vernouillet et l'Office public de l'habitat - Habitat Drouais.





1. Objet de la convention

L'article 1388 bis du code général des impôts prévoit un abattement de 30% sur la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties des logements locatifs sociaux situés en quartier prioritaire de la politique de la Ville et ayant bénéficié d'une exonération de TFPB.

Cet abattement s'applique aux logements dont le propriétaire, mentionné au premier alinéa du présent I, est signataire au 1^{er} janvier de l'année d'imposition, dans les quartiers concernés, d'un contrat de Ville prévu à l'article 6 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine et d'une convention, annexée au contrat de Ville, conclue avec la commune, l'établissement public de coopération intercommunale et le représentant de l'État dans le département, relative à l'entretien et à la gestion du parc et ayant pour but d'améliorer la qualité du service rendu aux locataires.

La présente convention définit les modalités d'élaboration, d'application, de suivi et de bilan de l'abattement de la TFPB sur toute la durée du contrat de Ville à compter de 2025 jusqu'en 2030.

Elle constitue le cadre de référence des engagements de chacun des signataires à savoir l'État, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, les Villes de Dreux et Vernouillet, l'Office public de l'habitat - Habitat Drouais et est une annexe du Contrat Engagements Quartiers 2030 signé le mardi 19 mars 2024. Cette convention s'inscrit dans les orientations définies dans le contrat de Ville et la démarche de gestion urbaine et sociale de proximité.

Comme le prévoit le cadre national, les actions valorisables au titre de l'abattement de la TFPB visent un renforcement de l'entretien et de la gestion du parc Hlm ainsi que l'amélioration de la qualité de service rendu aux locataires. En fonction du diagnostic partagé, les actions peuvent porter sur plusieurs des axes suivants :

- Renforcement de la présence du personnel de proximité ;
- Formation spécifique et soutien au personnel de proximité ;
- Sur-entretien ;
- Gestion des déchets et encombrants/épaves ;
- Tranquillité résidentielle ;
- Concertation/sensibilisation des locataires ;
- Animation, lien social, vivre ensemble ;
- Petits travaux d'amélioration de la qualité de service.

2. Identification du patrimoine concerné dans les QPV de l'intercommunalité ou par commune ou par quartier

Quartier	Nombre de logements bénéficiant de l'abattement de la TFPB	Estimation du montant de l'abattement de la TFPB
Donat-Kennedy	2021	526 214€
Les Bâtes	1052	225 826 €
La Tabellionne	596	215 000 €
Les Vauvettes	308	79 517 €
Rochelle-Barthou	194	11 945 €
TOTAL	4171	1 058 502 €

3. Engagements des parties à la convention

La convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB est définie dans un cadre partenarial entre l'État, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, les Villes de Dreux et de Vernouillet et l'Office public de l'habitat – Habitat Drouais. L'ensemble des signataires de la convention s'engagent à mobiliser les moyens nécessaires à la mise en œuvre de la convention en lien avec les orientations du contrat de Ville et des politiques publiques de droit commun.

Engagements de l'État

- **Moyens humains liés au suivi de la convention** : les services de l'État s'engagent à mobiliser le délégué du Préfet de l'arrondissement de Dreux et un représentant de la Direction Départementale des Territoires d'Eure-et-Loir (service aménagement et habitat).
- **Mobilisation des politiques de droit commun** : les services de l'État s'engagent à mobiliser les politiques et les financements droit commun de façon complémentaire aux actions valorisées dans le cadre de l'abattement TFPB
- **Pilotage de la convention** : le pilotage global (mise en œuvre, suivi et bilan) de la convention d'abattement TFPB est effectué par la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et les services de l'État en association étroite avec les autres parties prenantes.
- **Modalités de médiation à mobiliser en cas d'intention de dénonciation de la convention** : en cas de désaccord entre les signataires sur la conclusion ou l'exécution de la convention, un rôle facilitateur sera assuré par un représentant de l'État, désigné par le Préfet, en vue de chercher une solution consensuelle dans l'intérêt commun des parties et des habitants des quartiers

Engagements de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux

- **Moyens humains liés au suivi de la convention** : la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux s'engage à mobiliser les élus ainsi que les équipes (service habitat et politique de la Ville de la direction Aménagement du territoire et Grands Projets).
- **Mobilisation des politiques de droit commun** : la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux s'engage à mobiliser les politiques de droit commun de façon complémentaire aux actions valorisées dans le cadre de l'abattement TFPB.
- **Pilotage de la convention** : Le pilotage de la convention est effectué par la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et les services de l'État en association étroite avec les autres parties prenantes. Un comité technique est prévu tous les semestres afin de faire le point sur la convention.

Engagements de la commune De Dreux

- **Moyens humains liés au suivi de la convention** : la Ville de Dreux s'engage à mobiliser les services du développement des politiques publiques et de la vie locale de la direction Générale des Services à la Population ;
- **Mobilisation des politiques de droit commun** : la Ville de Dreux s'engage à mobiliser les politiques et les financements de droit commun de façon complémentaire aux actions valorisées dans le cadre de l'abattement TFPB ;
- **Pilotage de la convention** : la Ville de Dreux s'engage à prendre part aux instances de pilotage prévues par la présente convention. Elle s'engage également à suivre la mise en œuvre et l'évaluation du plan d'actions déterminé par quartier (Dunant-

Kennedy, Les Bâtes et Rochelles-Barthou) ;

- **Mobilisation du conseil citoyen ou autres formes de représentants des habitantes et des habitants :** la Ville de Dreux mobilisera les habitants à travers ses comités proximum et dans le cadre des diagnostics en marchant prévus à ladite convention.

Engagements de la commune de Vernouillet :

- **Moyens humains liés au suivi de la convention :** la Ville de Vernouillet s'engage à mobiliser les élus et les équipes (Direction générale, chargé de projet)
- **Mobilisation des politiques de droit commun :** la Ville de Vernouillet s'engage à mobiliser les politiques et financements de droit commun en lien avec les actions valorisées dans le cadre de l'abattement TFPB.
- **Pilotage de la convention :** le pilotage de la convention est effectué par la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et les services de l'État en association étroite avec les autres parties prenantes. Un comité technique est prévu tous les semestres afin de faire le point sur la convention.
- **Mobilisation des associations de locataires :** les comités d'habitants seront consultés pour le choix et la mise en place des actions et proposeront des projets en lien avec cet objet.

Engagements de l'organisme Office public de l'habitat – Habitat Drouais

- **Moyens humains d'ingénierie pour le suivi de la convention :** le suivi de la convention sera assuré par la direction générale assistée des moyens humains de la direction financière
- **Moyens liés à la mise en œuvre du programme d'actions défini de façon partenariale par les signataires de la convention et à son suivi :** l'OPH Habitat Drouais prévoira les ressources humaines et financières nécessaires à la réalisation des plans d'actions.
- **Informations sur le programme d'action (prévisionnel et réalisé) à l'aide du logiciel QuartiersPlus :** mise en place d'un outil de suivi des actions et indicateurs financiers qui servira à l'évaluation en cours et en fin d'exercice.
- **Mobilisation des associations de locataires :** les associations de locataires seront informées dans le cadre des réunions de concertations qui se tiennent trimestriellement au sein de l'organisme. Ces rencontres sont le lieu de l'expression des représentants des locataires et l'occasion de les associer et de les accompagner dans leurs projets.
- **Pilotage de la convention :** le pilotage de la convention sera partenarial avec l'ensemble des parties signataires.
- **Réalisation du bilan quantitatif et qualitatif et diffusion aux signataires de la convention et aux instances représentatives des locataires-habitants :** rédaction d'un bilan annuel des actions réalisées par la direction financière et le service communication à l'attention des parties signataires et au conseil de concertation des locataires dans le semestre suivant l'exercice écoulé.



4. Valorisation et dépenses éligibles

Les signataires s'engagent à concevoir et valoriser les programmes d'action annexées à la présente convention en respectant le cadre national d'utilisation de l'abattement de TFPB modifié par avenant le 30 septembre 2021 et le référentiel national d'utilisation du dispositif produit en juin 2024 par l'USH, en particulier concernant les actions curatives et/ou de renforcement du droit commun dont le surcoût constitue généralement la seule part valorisable.

5. Résultats du diagnostic partagé

L'élaboration des plans d'action associés à l'abattement TFPB s'appuiera notamment sur les principaux enjeux identifiés par quartier dans le contrat Engagements Quartiers 2030 de l'Agglo du Pays de Dreux et des Villes de Dreux et Vernouillet.

En outre, au minimum deux diagnostics en marchant en présence de l'ensemble des partenaires seront conduits dans le temps de la convention afin d'actualiser les priorités d'intervention :

- Le premier, au début de la mise en œuvre de la convention, au plus tard à la fin du 1^{er} semestre de l'année 2025.
- Le second devra être réalisé à mi-parcours, au plus tard à la fin du second semestre de l'année 2027.

Enfin, ces éléments de diagnostic pourront être complétés par les enquêtes de satisfaction menées par le bailleur auprès de ses locataires en QPV.

6. Orientations stratégiques

Conformément à la loi du 21 février 2014, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) disposant de QPV sur leur territoire doivent conclure un Contrat Engagements Quartiers 2030 avec l'Etat, ses établissements publics, les bailleurs et l'ensemble des acteurs des collectivités, en mobilisant leurs moyens pour améliorer les conditions de vie des habitants concernés. Le Contrat Engagement Quartiers 2030, écrit par l'ensemble des partenaires définis quatre priorités opérationnelles :

- Promouvoir les valeurs de la République, donc l'égalité, la laïcité et l'engagement citoyen ;
- Améliorer l'insertion professionnelle et l'emploi, singulièrement des plus jeunes ;
- Favoriser l'insertion sociale, particulièrement pour les femmes par l'éducation, le sport et la culture ;
- Garantir ses droits et remplir ses devoirs.

Pour assurer le bon fonctionnement des quartiers en fonction des situations urbaines et sociales, les actions relevant de l'abattement de TFPB doivent soutenir les priorités du Contrat Engagements Quartiers 2030 notamment la qualité de cadre de vie, de cohésions sociales et de développement sociale en agissant sur :

- L'organisation d'une présence de proximité adaptée au fonctionnement social du quartier et le soutien aux personnels de proximité dans leur gestion spécifique du patrimoine et des besoins des locataires.
- L'adaptation des modes et rythmes d'entretien de maintenance aux usages et modes d'habiter. Cela concerne les actions et dispositifs contribuant à la tranquillité résidentielle, et les petits travaux d'amélioration du cadre de vie.
- Les actions de développement sociale permettant de développer la concertation et le vivre ensemble »

7. Modalités d'association des représentants des locataires et des habitants

Les conseils citoyens de chaque quartier seront associés aux diagnostics en marchant conduits dans le cadre de la convention. Leurs représentants seront également invités au comité de pilotage annuel

8. Modalités de pilotage

Le pilotage de la convention d'utilisation de l'abattement TFPB doit permettre de donner une lisibilité partagée sur l'utilisation de cette ressource par les organismes HLM pour atteindre un même niveau de qualité de service dans les QPV que dans l'ensemble du parc, en améliorant les conditions de vie de leurs habitants.

La présente convention est pilotée de manière partenariale par les services de l'État, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, les Villes de Dreux et de Vernouillet et l'Office public de l'habitat – Habitat Drouais.

Dans ce cadre, il est prévu la mise en place des instances suivantes :

- Un comité technique (COTECH) au niveau opérationnel, dont les missions seront de suivre et d'évaluer la mise en œuvre des programmes d'action au fil de l'eau et de proposer, le cas échéant, les ajustements jugés pertinents. Il est composé de représentants des services techniques de l'ensemble des partenaires et se réunit 1 fois par semestre.
- Un comité de pilotage (COPI) au niveau stratégique, dont le rôle sera de valider les bilans annuels formalisés de mise en œuvre du dispositif et d'entériner les évolutions du programme d'action proposées par le COTECH ou l'un des signataires pour l'année n+1. Il est composé des représentants des organismes signataires et des conseils citoyens. Il se réunit annuellement à l'automne, après la communication aux signataires du bilan de l'année n-1.

Calendrier		Étapes
Année	Mois	
	Mal Juin	COTECH
	Juillet/Août	Transmission par les bailleurs à l'ensemble des signataires de la convention du bilan des actions réalisées au titre de l'abattement TFPB au cours de l'année N-1
	Septembre/Octobre	- Contrôle des bilans par la DDT et le délégué du Préfet, en lien avec les collectivités - COTECH n°2
	Novembre	COPI : validation des bilans N-1 et présentation des programmes d'actions N+1

9. Suivi et bilan

Chaque année, l'Office public de l'habitat - Habitat Drouais transmet à la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, aux Villes de Dreux et Vernouillet, l'État (DDT et Délégué du Préfet) et aux Conseils Citoyens, un bilan quantitatif et qualitatif du programme d'actions mis en œuvre l'année n-1 selon le calendrier défini dans l'article 7 de la présente convention. Ce bilan sera renseigné conformément au référentiel national produit par l'USH au mois de juin 2024. À la demande d'un des signataires de la convention, le bailleur lui adressera les factures justificatives correspondant aux dépenses indiquées dans les bilans.

- Le bilan quantitatif recensera le coût des dépenses engagées action par action, et détaillera les modalités de calcul afférentes. Il expliquera particulièrement le montant des surcoûts retenus au titre de la mise en œuvre des axes 3 et 8 du dispositif. Chacun des signataires se réserve le droit de demander à l'Office public de l'habitat - Habitat Drouais la communication des factures ou de toute autre pièce jugée nécessaire pour justifier des dépenses inscrites dans ce bilan quantitatif.

- Le bilan qualitatif est structuré autour des priorités d'actions convenues de façon partenariale à l'appui du diagnostic partagé. Il rend compte des actions menées et des résultats constatés. Les différents porteurs de projet dont les actions ont été valorisées au titre de l'abattement de la TFPB contribuent à l'élaboration du bilan qualitatif fourni par l'organisme Hlm aux signataires de la convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB.

Les bilans annuels font l'objet d'une présentation lors du COPIL et sont validés par les représentants des signataires.

10. Durée de la convention

La convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB est une annexe du Contrat Engagements Quartiers 2030.

Et, à ce titre, est conclue pour les années 2025 à 2030 tel que prévu à l'article 73 de la loi de finances pour 2024. Elle pourra donner lieu à modification sous la forme d'un avenant à l'issue d'un bilan à mi-parcours ou pour tenir compte de l'évolution des besoins du territoire.

11. Conditions de report de l'abattement de la TFPB

Dans certaines situations, l'abattement de la TFPB ne peut pas être intégralement valorisé durant un exercice et ce indépendamment de l'action des parties prenantes de la convention. Pour y remédier, les actions non valorisées en année N peuvent être reportées en année N+1. Ce report fait l'objet d'une validation par les signataires de la convention lors d'un comité de pilotage.

12. Conditions de dénonciation de la convention

- Comme précisé dans l'avenant du cadre national signé le 30 septembre 2021 entre l'État, l'USH et les représentants des collectivités que sont l'association Ville et Banlieue, Intercommunalités de France, France urbaine, l'association des maires de France et Villes de France : « En cas de désaccord entre les signataires sur la conclusion ou l'exécution de la convention, un rôle de facilitateur sera assuré par un représentant de l'Etat, désigné par le Préfet de département, en vue de chercher une solution consensuelle dans l'intérêt commun des parties et des habitants des quartiers » ;
- En cas de non-respect avéré d'une partie conséquente des engagements prévus à la convention par l'une des parties, la convention peut être dénoncée, après la mise en place de la phase de médiation précitée, par l'une des parties dans un délai de préavis minimum de (*préciser le nombre*) mois avant le 1^{er} janvier de l'année N+1. Cette dénonciation doit être justifiée et formalisée par écrit auprès des différentes parties prenantes signataires de la convention ;
- Une copie de cet écrit est également adressée, avant le 31 décembre de l'année N, aux signataires du cadre national d'utilisation de l'abattement de la TFPB (ANCT, Intercommunalités de France, France urbaine, Ville et Banlieue, Ville de France, Association des Maires de France, Union sociale pour l'habitat). Les éléments transmis feront l'objet d'une capitalisation au niveau national assurée par l'Union sociale pour l'habitat (USH) et seront valorisés auprès des autres signataires du cadre national.



ANNEXE : programme d'action

Axe	Actions	Date d'échéance	Dépense initiale	Financement bailleur	Autre financement	Dépense valorisée ATMG	Taux de valorisation
1. Renforcement de la présence du personnel de proximité	Renforcement du gardiennage et de la surveillance	31/12/2025	92 000 €	92 000 €		89 895 €	98 %
	Agents de médiation sociale	31/12/2025	38 900 €	38 900 €		38 900 €	100 %
	Agents de développement social et urbain						
	Coordonnateur Hlm de la gestion de la proximité	31/12/2025	44 400 €	44 400 €		44 400 €	100 %
	Référents sécurité						
2. Formation/ soutien des personnels de proximité	Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social...)						
	Sessions de coordination Interacteurs						
	Dispositifs de soutien						
3. Sur-entretien	Renforcement nettoyage	31/12/2025	31 500 €	31 500 €		31 000 €	98 %
	Effacement de tag et graffitis	31/12/2025	11 500 €	11 500 €		10 500 €	91 %
	Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention						
	Réparation des équipements vandalisés (ascenseurs...)	31/12/2025	35 000 €	35 000 €		32 500 €	93 %
4. Gestion des déchets et des encombrants/ épaves	Gestion des encombrants	31/12/2025	57 800 €	57 800 €		52 300 €	90 %
	Renforcement ramassage papiers et détritus	31/12/2025	5 000 €	5 000 €		5 000 €	100 %
	Enlèvement des épaves	31/12/2025	500 €	500 €		500 €	100 %
	Amélioration de la collecte des déchets	31/12/2025	161 602 €	35 000 €	126 602 €	35 000 €	22 %
	Dispositif tranquillité	31/12/2025	31 500 €	28 814 €		28 214 €	91 %
5. Tranquillité résidentielle	Vidéo surveillance (fonctionnement)						
	Surveillance des chantiers	31/12/2025	7 500 €	7 500 €		7 500 €	100 %
	Analyse des besoins en vidéo surveillance	31/12/2025	50 000 €	49 111 €		47 211 €	94 %

Axe		Date d'échéance	Dépense réalisée	Financement bailleur	Autre financement	Dépense valorisée ATPB	Taux de valorisation
6. Concertation/sensibilisation des locataires	Végétalisation du quartier, renforcement de la biodiversité locale	31/12/2025	8 000 €	8 000 €		8 000 €	100 %
	Participation/implication/formation des locataires et associations des locataires						
	Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, geste écocitoyens, etc.	31/12/2025	56 000 €	30 100 €	25 900 €	30 100 €	54 %
	Enquête de satisfaction territorialisées						
7. Animation, lien social, vivre ensemble	Soutien aux actions favorisant le « vivre-ensemble »	31/12/2025	255 800 €	107 700 €	148 300 €	107 700 €	42 %
	Actions d'accompagnement sociaux spécifiques	31/12/2025	54 700 €	54 700 €		41 200 €	75 %
	Services spécifiques aux locataires (ex: portage de courses en cas de pannes d'ascenseurs)						
	Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion...)	31/12/2025	59 918 €	59 918 €		59 918 €	100 %
	Mise à disposition de locaux associatifs ou de services						
8. Petits travaux d'amélioration de la qualité de service	Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (réfection hall d'immeubles/cages d'escaliers, éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique...)	31/12/2025	65 000 €	65 000 €		60 000 €	92 %
	Surcoûts de remise en état des logements	31/12/2025	360 000 €	360 000 €		306 064 €	85 %
	Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik...)	31/12/2025	27 000 €	27 000 €		22 000 €	81 %



Agence Nationale de la Cohésion des Territoires



INTERCOMMUNALITÉS
DE FRANCE



A Chartres le 31.12.2024,

SIGNATAIRES

Hervé JONATHAN
Préfet d'Eure-et-Loir

Gérard SOURISSEAU
Président de la Communauté d'Agglomération du Pays
de Dreux

Pierre-Frédéric-BILLET
Maire de Dreux

Damien STEPHO
Maire de Vernouillet

Corinne MESNIL
Directrice générale de l'office public de l'habitat –
habitat drouais

PLAN D'ACTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TFPB DANS LE QUARTIER PRIORITAIRE DE LA VILLE - DUNANT / KENNEDY

ANNEE : 2025
Nb de Logements dans le quartier: 2 021

VILLE: DREUX

Montant prévisionnel de l'abattement annuel :

526 214,00 €

AXES	ACTIONS	DETAIL DES ACTIONS	CALENDRIER	DEPENSES PREVISIONNELLES	% FINANCEMENT BAILLEUR PREVISIONNEL	DEPENSE BAILLEUR PREVISIONNELLES	AUTRE FINANCEMENT PREVISIONNEL	DEPENSE VALORISEE TFPB	TAUX DE VALORISATION TFPB
1- Renforcement du personnel de proximité	Renforcement du gardiennage et surveillance	Employé d'immeuble - charge non récupérable auprès des locataires	annuel	32 000,00 €	100%	32 000,00 €		32 000,00 €	100%
	Coordonnateur de la gestion de proximité	Remplacement des personnels de proximité absent	annuel	8 000,00 €	100%	8 000,00 €		8 000,00 €	100%
	Agents de médiations sociale	Régisseur de proximité	annuel	21 500,00 €	100%	21 500,00 €		21 500,00 €	100%
	Renforcement nettoyage	Chargé de médiation sociale et tranquillité	annuel	19 000,00 €	100%	19 000,00 €		19 000,00 €	100%
3 -Sur-entretien	Désincinération des logements	Surentrien des parties communes par une entreprise d'insertion - 2 fois par mois (hall d'entrées, escaliers principaux, coursives...)	annuel	10 000,00 €	100%	10 000,00 €		10 000,00 €	100%
	Traitement des espaces de stationnement	Avant remise en location des logements	annuel	5 000,00 €	100%	5 000,00 €		5 000,00 €	100%
	Effacement des tags et graffitis	Désherbage des espaces de stationnement à l'arrière du centre commercial "Le Mouleuc" et autres sites le nécessitant	annuel	5 000,00 €	100%	5 000,00 €		5 000,00 €	100%
	Gestion des encombrants	Traitement partiel des espaces verts (taille arbustes)	annuel	3 500,00 €	100%	3 500,00 €		3 500,00 €	100%
4- Gestion des déchets	Réparation des équipements vandalisés	Dans les parties communes ou espaces extérieurs	annuel	2 000,00 €	100%	2 000,00 €		2 000,00 €	100%
	Gestion des encombrants	Réparation dues à des dégradations ponctuelles ou répétées d'ascenseurs, digicodes, éclairages, interphones, barrières automatiques, portes de garages ...	annuel	25 000,00 €	100%	25 000,00 €		25 000,00 €	100%
	Amélioration de la collecte des déchets	Enlèvement des dépôts sauvages et encombrants au pieds des colonnes Oriels - Croix Tienac par multi service	annuel	17 000,00 €	100%	17 000,00 €		17 000,00 €	100%
	Amélioration propreté des sites	Traitement des encombrants dans les parties communes et caves/greniers	annuel	10 000,00 €	100%	10 000,00 €		10 000,00 €	100%
5 -Tranquillité résidentielle	Visibilité résidentielle	Sensibilisation des usagers, amélioration de la précollecte en partenariat avec la CAD	annuel	34 672,00 €	25%	8 500,00 €	26 172,00 €	8 500,00 €	25%
	Video surveillance	Agent en charge du nettoyage des points tri en partenariat avec la CAD	annuel	31 642,00 €	27%	8 500,00 €	23 142,00 €	8 500,00 €	27%
	Dispositif tranquillité	Taille haies Croix-Tienac (visibilité des résidences depuis l'extérieur)	annuel	25 000,00 €	89%	22 314,00 €		22 314,00 €	89%
		Diagnostic des besoins en video surveillance	annuel	25 000,00 €	100%	25 000,00 €		25 000,00 €	100%
		Sécurisation et mise à l'abri des containers 14 juillet et 31 décembre + à la demande des forces de l'ordre	Juillet et Décembre	3 500,00 €	100%	3 500,00 €		3 500,00 €	100%

AXES	ACTIONS	DETAIL DES ACTIONS	CALENDRIER	DEPENSES PREVISIONNELLES	% FINANCEMENT BAILLEUR PREVISIONNEL	DEPENSE BAILLEUR PREVISIONNELLES	AUTRE FINANCEMENT PREVISIONNEL	DEPENSE VALORISEE TFPB	TAUX DE VALORISATION TFPB
7 - Animation, lien social, vivre ensemble	Végétalisation du quartier, renforcement de la bio diversité locale	Carré potager (plantations d'herbes aromatiques)	annuel	2 000,00 €	100%	2 000,00 €		2 000,00 €	100%
	Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens,...	Mise à disposition gratuite d'un appartement pédagogique à Famille de France - Rue Faucher (loyer=charges)	annuel	4 500,00 €	100%	4 500,00 €		4 500,00 €	100%
	7 - Animation, lien social, vivre ensemble	Estivales de Cornéville	annuel	95 000,00 €	16%	15 000,00 €	80 000,00 €	15 000,00 €	16%
		Fêtes de quartier	annuel	8 000,00 €	75%	6 000,00 €	2 000,00 €	6 000,00 €	75%
		Fêtes d'Halloween	annuel	6 000,00 €	50%	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	50%
		Festivités de Noël	annuel	5 200,00 €	92%	4 800,00 €	400,00 €	4 800,00 €	92%
7 - Animation, lien social, vivre ensemble	Soutien aux actions favorisant le "vivre ensemble"	Culture au cœur des quartiers	annuel	10 600,00 €	50%	5 300,00 €	5 300,00 €	5 300,00 €	50%
	8 - Petits travaux d'amélioration du cadre de vie	Journées éco-citoyennes	annuel	9 000,00 €	69%	6 200,00 €	2 800,00 €	6 200,00 €	69%
		La solidarité (octobre rose, soupe solidaire, actions vers les séniors)	annuel	19 300,00 €	25%	4 900,00 €	14 400,00 €	4 900,00 €	25%
		Permanences pour l'accompagnement social des locataires : séniors (adaptation de leur logement) - services social (CESF- Charges de précontentieux)	annuel	10 000,00 €	100%	10 000,00 €		5 000,00 €	50%
8 - Petits travaux d'amélioration du cadre de vie	Services spécifiques aux locataires (ex portage de courses en cas de paniers d'ascenseur)	Services spécifiques aux locataires	annuel	2 000,00 €	100%	2 000,00 €		1 000,00 €	50%
	Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion)	Remise en peinture de la maison des familles en partenariat avec la mission locale et multi service	annuel	25 000,00 €	100%	25 000,00 €		25 000,00 €	100%
	Mises à dispositions de locaux associatifs	Mise à disposition d'un local pour association du quartier	annuel	2 700,00 €	100%	2 700,00 €		2 700,00 €	100%
	Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (réfection hall d'immeuble/cages d'escalier/éclairage, sécurisation des abords, résidentialisation)	Réfection renforcée des halls d'immeubles (peinture, faïence, remplacement des sols)	annuel	20 000,00 €	100%	20 000,00 €		15 000,00 €	75%
	Surcoût de remise en état des logements	Remise en état des portes d'accès aux caves	annuel	15 000,00 €	100%	15 000,00 €		15 000,00 €	100%
	Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, vigik)	Remise en état des logements vacants - hypothèse 100 lgts x 1800 € surcoût HQPV	annuel	180 000,00 €	100%	180 000,00 €		173 000,00 €	96%
		sécurisation des logements vacants- pose de portes sîtex des logements vacants (secteur Orliès)	annuel	12 000,00 €	100%	12 000,00 €		12 000,00 €	100%
	TOTAL			704 114,00 €	77%	544 214,00 €	157 214,00 €	526 214,00 €	75%

PLAN D'ACTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TFPB DANS LE QUARTIER PRIORITAIRE DE LA VILLE - LES BATES

ANNEE : 2025

VILLE: DREUX

Nb de Logements dans le quartier: 1 052

Montant prévisionnel de l'abattement annuel :

225 826,00 €

AXES	ACTIONS	DETAIL DES ACTIONS	CALENDRIER	DEPENSES PREVISIONNELLES	% FINANCEMENT BAILLEUR PREVISIONNEL	DEPENSE BAILLEUR PREVISIONNELLES	AUTRE FINANCEMENT PREVISIONNEL	DEPENSE VALORISEE TFPB	TAUX DE VALORISATION TFPB
1- Renforcement du personnel de proximité	Renforcement du gardiennage et surveillance	Employé d'immeuble- charge non récupérable auprès des locataires	annuel	30 000,00 €	100%	30 000,00 €		30 000,00 €	100%
	Coordonnateur de la gestion de proximité	Remplacement du personnel de proximité	annuel	5 000,00 €	100%	5 000,00 €		3 000,00 €	60%
	Agents de médiations sociale	Régisseur de proximité	annuel	11 200,00 €	100%	11 200,00 €		11 200,00 €	100%
3- Sur-entretien	Efficacement des tags et graffitis	Chargé de médiation sociale et tranquillité	annuel	9 800,00 €	100%	9 800,00 €		9 800,00 €	100%
	Désinsectisation des logements	Dans les parties communes ou espaces extérieurs	annuel	5 000,00 €	100%	5 000,00 €		5 000,00 €	100%
	Gestion des encombrants	Avant remise en location des logements	annuel	3 000,00 €	100%	3 000,00 €		3 000,00 €	100%
4- Gestion des déchets	Amélioration de la collecte des déchets	Gestion quotidienne des encombrants par multi-service - 1/3 à la charge de l'OPH	annuel	11 000,00 €	100%	11 000,00 €		11 000,00 €	100%
	Amélioration propreté des sites	Traitement des encombrants dans les parties communes et caves/greniers	annuel	10 000,00 €	100%	10 000,00 €		7 000,00 €	70%
	Dispositif tranquillité	Sensibilisation des usagers, amélioration de la précollecte en partenariat avec la CAD	annuel	25 573,00 €	27%	8 900,00 €	18 673,00 €	8 900,00 €	27%
5- Tranquillité résidentielle	Video surveillance	Agent en charge du nettoyage des points tri en partenariat avec la CAD	annuel	5 538,00 €	36%	2 000,00 €	3 538,00 €	2 000,00 €	36%
	Surveillance des chantiers	Sécurisation et mise à l'abri des containers	Juillet et Décembre	3 000,00 €	100%	3 000,00 €		3 000,00 €	100%
	Végétalisation du quartier: renforcement de la bio diversité locale	Diagnostic des besoins de vidéo surveillance	annuel	25 000,00 €	96%	24 111,00 €		22 211,00 €	89%
6- Sensibilisation des locataires	quartier: renforcement de la bio diversité locale	Surveillance renforcée chantiers de démolition	annuel	2 500,00 €	100%	2 500,00 €		2 500,00 €	100%
	Fête de quartier	Aménagement du jardin partagé : mobilier, semence, outils...	annuel	6 000,00 €	100%	6 000,00 €		6 000,00 €	100%
	Soutien aux actions favorisant le "vivre ensemble"	Festivités de Noël	annuel	8 000,00 €	50%	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	50%
7 - Animation, lien social, vivre	La culture au cœur des quartiers	Festivités de Noël	annuel	3 800,00 €	63%	2 400,00 €	1 400,00 €	2 400,00 €	63%
	La promotion du sport dans les quartiers	La culture au cœur des quartiers	annuel	20 600,00 €	20%	4 100,00 €	16 500,00 €	4 100,00 €	20%
	Les journées éco-citoyennes	La promotion du sport dans les quartiers	annuel	6 000,00 €	57%	4 000,00 €	2 000,00 €	4 000,00 €	67%
7 - Animation, lien social, vivre	La solidarité (Marche solidaire Octobre Rose, repas partagés, lutte contre l'isolement et la perte d'autonomie des séniors...)	Les journées éco-citoyennes	annuel	4 000,00 €	80%	3 200,00 €	800,00 €	3 200,00 €	80%
			annuel	7 950,00 €	21%	1 650,00 €	6 300,00 €	1 650,00 €	21%
			annuel						

cc

AXES	ACTIONS	DETAIL DES ACTIONS	CALENDRIER	DEPENSES PREVISIONNELLES	% FINANCEMENT BAILLEUR PREVISIONNEL	DEPENSE BAILLEUR PREVISIONNELLES	AUTRE FINANCEMENT PREVISIONNEL	DEPENSE VALORISEE TFPB	TAUX DE VALORISATION TFPB
ensemble	Actions d'accompagnement social spécifiques	Permanences pour l'accompagnement social des locataires : séniors (adaptation de leur logement) - service social (CESF- Charges de précontentieux)	annuel	15 000,00 €	100%	15 000,00 €		7 500,00 €	50%
	Mises à dispositions de locaux médicaux	Mise à disposition gratuite de la maison de santé	annuel	22 000,00 €	100%	22 000,00 €		22 000,00 €	100%
		Prise en charge partielle des loyers Restaurants du Cœur	annuel	4 902,00 €	100%	4 902,00 €		4 902,00 €	100%
	Mise à disposition de locaux aux associations de quartier	Prise en charge partielle des loyers et charges Femmes d'ici et d'Ailleurs 28 A - 24C Europe	annuel	3 669,00 €	100%	3 669,00 €		3 669,00 €	100%
		Prise en charge partielle des loyers Association Salut'R	annuel	4 347,00 €	100%	4 347,00 €		4 347,00 €	100%
8- Petits travaux d'amélioration du cadre de vie	Surcoût de remise en état des logements	Remise en état des logements vacants - hypothèse 40 lgts x 1800 € surcoût/HQPV	annuel	72 000,00 €	100%	72 000,00 €		36 347,00 €	50%
	Travaux de sécurisation (gestion des caves, dinicodes, vitiaki)	Remplacement des portes de box	annuel	10 000,00 €	100%	10 000,00 €		5 000,00 €	50%
	TOTAL			334 979,00 €	84%	280 879,00 €	53 211,00 €	225 825,00 €	67%

PLAN D'ACTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TFPB DANS LE QUARTIER PRIORITAIRE DE LA VILLE - ROCHELLE-BARTHOUS

ANNEE : 2025

VILLE: DREUX

Nb de Logements dans le quartier: 194

Montant prévisionnel de l'abattement annuel :									
AXES	ACTIONS	DETAIL DES ACTIONS	CALENDRIER	DEPENSES PREVISIONNELLES	% FINANCEMENT BAILLEUR PREVISIONNEL	DEPENSE BAILLEUR PREVISIONNELLES	AUTRE FINANCEMENT PREVISIONNEL	DEPENSE VALORISEE TFPB	TAUX DE VALORISATION TFPB
1- Renforcement du personnel de proximité	Renforcement du gardiennage et surveillance	Remplacement du personnel de proximité	annuel	2 000,00 €	100%	2 000,00 €		1 895,00 €	95%
	Coordonnateur de la gestion de proximité	Régisseur de proximité	annuel	2 000,00 €	100%	2 000,00 €		2 000,00 €	100%
	Agents de médiations sociale	Chargé de médiation sociale et tranquillité	annuel	1 500,00 €	100%	1 500,00 €		1 500,00 €	100%
3- Sur-entretien	Effacement des tags et graffitis	Dans les parties communes ou espaces extérieurs	annuel	1 500,00 €	100%	1 500,00 €		500,00 €	33%
4- Gestion des déchets	Gestion des encombrants	Gestion quotidienne des encombrants par multi-service - 1/3 à la charge de l'OPH	annuel	1 300,00 €	100%	1 300,00 €		300,00 €	23%
	Amélioration de la collecte des déchets	Sensibilisation des usagers, amélioration de la précollecte en partenariat avec la CAD	annuel	5 473,00 €	27%	1 500,00 €	3 973,00 €	1 500,00 €	27%
7 - Animation, lien social, vivre ensemble	Soutien aux actions favorisant le "vivre ensemble"	Fête de quartier	annuel	8 000,00 €	13%	1 000,00 €	7 000,00 €	1 000,00 €	13%
		Festivités de Noël	annuel	1 200,00 €	67%	800,00 €	400,00 €	800,00 €	67%
		La culture au cœur des quartiers	annuel	1 200,00 €	50%	600,00 €	600,00 €	800,00 €	50%
		Les Journées éco-citoyennes	annuel	1 000,00 €	60%	600,00 €	600,00 €	600,00 €	60%
		La solidarité intergénérationnelle : repas partagés, lutte contre l'isolement et la perte d'autonomie des personnes âgées	annuel	2 050,00 €	61%	1 250,00 €	800,00 €	1 250,00 €	61%
TOTAL				27 223,00 €	52%	14 050,00 €	13 373,00 €	11 945,00 €	44%

PLAN D'ACTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TFPB DANS LE QUARTIER PRIORITAIRE DE LA VILLE - LA TABELIONNE

ANNEE : 2025

VILLE: VERNUILLET

Nb de Logements dans le quartier: 596

Montant prévisionnel de l'abattement annuel :

215 000,00 €

AXES	ACTIONS	DETAIL DES ACTIONS	CALENDRIER	DEPENSES PREVISIONNELLES	% FINANCEMENT BAILLEUR PREVISIONNEL	DEPENSE BAILLEUR PREVISIONNELLES	AUTRE FINANCEMENT PREVISIONNEL	DEPENSEE VALORISEE TFPB	TAUX DE VALORISATION TFPB
1- Renforcement du personnel de proximité	Renforcement du gardiennage et surveillance	Remplacement du personnel de proximité	annuel	10 000,00 €	100%	10 000,00 €		10 000,00 €	100%
		Personnel saisonnier - 2 "Jobs d'été"	annuel	5 000,00 €	100%	5 000,00 €		5 000,00 €	100%
	Coordonnateur de la gestion de proximité	Régisseur de proximité	annuel	6 400,00 €	100%	6 400,00 €		6 400,00 €	100%
3- Sur entretien	Agents de médiations sociale	Chargé de médiation sociale et tranquillité	annuel	5 600,00 €	100%	5 600,00 €		5 600,00 €	100%
	Effacement des tags et graffitis	Dans les parties communes ou espaces extérieurs	annuel	3 000,00 €	100%	3 000,00 €		3 000,00 €	100%
	Désinsectisation des logements	Avant remise en location des logements	annuel	3 000,00 €	100%	3 000,00 €		3 000,00 €	100%
4- Gestion des déchets	Réparation des équipements vandalisés	Réparation d'ascenseurs, digicodes, interphones, barrières automatiques, portes de garages	annuel	5 000,00 €	100%	5 000,00 €		5 000,00 €	100%
	Gestion des encombrants	Traitement des encombrants dans les parties communes et caves/greniers	annuel	5 000,00 €	100%	5 000,00 €		5 000,00 €	100%
	Enlèvement des épaves	Sur demande de la ville	annuel	500,00 €	100%	500,00 €		500,00 €	100%
5- Tranquillité résidentielle	Amélioration de la collecte des déchets	Sensibilisation des usagers, amélioration de la précollecte	annuel	25 573,00 €	10%	2 500,00 €	23 073,00 €	2 500,00 €	10%
	Amélioration propreté des sites	Agent en charge du nettoyage des points tri	annuel	22 150,00 €	11%	2 500,00 €	19 650,00 €	2 500,00 €	11%
	Dispositif tranquillité	Surveillance immeuble en cours de relogement	annuel	2 500,00 €	100%	2 500,00 €		2 500,00 €	100%
6- Sensibilisation des locaux	Surveillance des chantiers	Surveillance chantier de démolition-surcoul	annuel	2 500,00 €	100%	2 500,00 €		2 500,00 €	100%
	Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes écocitoyens...	Mise à disposition gratuite d'un appartement pédagogique à Famille de France	annuel	6 500,00 €	100%	6 500,00 €		6 500,00 €	100%
		Accompagnement des locaux aux mutations du quartier dans le cadre du NPNRU -Partenariat avec la ville de VernouilletMise en place d'actions	annuel	45 000,00 €	42%	19 100,00 €	25 900,00 €	19 100,00 €	42%
7 - Animation, lien social, vivre ensemble	Soutien aux actions favorisant le "vivre ensemble"	Animations et Fêtes organisées en partenariat avec la ville de Vernouillet en direction des habitants de la TABELIONNE : séjour familial, vernouillet plage, fête de quartier	annuel	35 000,00 €	100%	35 000,00 €		35 000,00 €	100%
	Mises à dispositions de locaux associatifs	Mise à disposition gratuite de locaux pour les restaurants du cœur 1 Rue de Tourville	annuel	3 900,00 €	100%	3 900,00 €		3 900,00 €	100%

CE

AXES	ACTIONS	DETAIL DES ACTIONS	CALENDRIER	DEPENSES PREVISIONNELLES	% FINANCEMENT BAILLEUR PREVISIONNEL	DEPENSE BAILLEUR PREVISIONNELLES	AUTRE FINANCEMENT PREVISIONNEL	DEPENSE VALORISEE TFPB	TAUX DE VALORISATION TFPB
8- Petits travaux d'amélioration du cadre de vie	Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (réfection hall d'immeuble/cages d'escalier/clairage, sécurisation des abords, résidentialisation)	Réfection renforcée des halls d'immeubles (peinture, faïence, remplacement des sols)	annuel	20 000,00 €	100%	20 000,00 €		20 000,00 €	100%
	Surcoût de remise en état des logements	Remise en état des logements vacants - hypothèse 40 lgts x 1 800 € surcoût/HQPV	annuel	72 000,00 €	100%	72 000,00 €		72 000,00 €	100%
	Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, vigik)	sécurisation des logements vacants- pose de portes sûres des logements vacants	annuel	5 000,00 €	100%	5 000,00 €		5 000,00 €	100%
		TOTAL		283 623,00 €	76%	215 000,00 €	68 623,00 €	215 000,00 €	78%

PLAN D'ACTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TFP8 DANS LE QUARTIER PRIORITAIRE DE LA VILLE - LES VAUVETTES

ANNEE : 2025

VILLE: VERNUILLET

Nb de Logements dans le quartier: 308

Montant prévisionnel de l'abattement annuel : 79 517,00 €									
AXES	ACTIONS	DETAIL DES ACTIONS	CALENDRIER	DEPENSES PREVISIONNELLES	% FINANCEMENT BAILLEUR PREVISIONNEL	DEPENSE BAILLEUR PREVISIONNELLES	AUTRE FINANCEMENT PREVISIONNEL	DEPENSE VALORISEE TFPB	TAUX DE VALORISATION TFPB
1- Renforcement du personnel de proximité	Coordonnateur de la gestion de proximité	Régisseur de proximité	annuel	3 300,00 €	100%	3 300,00 €		3 300,00 €	100%
	Agents de médiations sociale	Chargé de médiation sociale et tranquillité	annuel	2 900,00 €	100%	2 900,00 €		2 900,00 €	100%
3- Sur-entretien	Désinsectisation des logements	Avant remise en location des logements	annuel	2 000,00 €	100%	2 000,00 €		1 500,00 €	75%
	Réparation des équipements vandalisés	Réparation dues à des dégradations ponctuelles ou répétées d'ascenseurs, digicodes, éclairages, interphones, barrières automatiques, portes de garages	annuel	5 000,00 €	100%	5 000,00 €		2 500,00 €	50%
4- Gestion des déchets	Gestion des encombrants	Evacuation des encombrants dans les combles et caves	annuel	3 000,00 €	100%	3 000,00 €		1 500,00 €	50%
	Renforcement ramassage papiers et défilus	Opération quartier propre	annuel	5 000,00 €	100%	5 000,00 €		5 000,00 €	100%
	Enlèvement des épaves	Sur demande de la ville	annuel	500,00 €	100%	500,00 €		500,00 €	100%
7 - Animation, lien social, vivre ensemble	Amélioration de la collecte des déchets	Sensibilisation des usagers, amélioration de la précollecte en partenariat avec la CAD	annuel	3 070,00 €	33%	1 000,00 €	2 070,00 €	1 000,00 €	33%
	Amélioration de la collecte des déchets	Agent en charge du nettoyage des points tri en partenariat avec la CAD	annuel	7 911,00 €	20%	1 600,00 €	6 311,00 €	1 600,00 €	20%
	Actions d'accompagnement social spécifiques	Animations et Fêtes organisée en partenariat avec la ville de Vernouillet en direction des habitants des Vauvettes : séjour familial, vernouillet plage, fête de quartier	annuel	25 000,00 €	100%	25 000,00 €		25 000,00 €	100%
8- Petits travaux d'amélioration du cadre de vie	Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (réfection hall d'immeuble/cages d'escalier/clairage, sécurisation des abords, résidentialisation,	Réfection renforcée de halls d'entrées d'immeubles	annuel	10 000,00 €	100%	10 000,00 €		10 000,00 €	100%
	Surcoût de remise en état des logements	Remise en état des logements vacants - hypothèse 20 lgts x 1800 € surcoût HQPV	annuel	36 000,00 €	100%	36 000,00 €		24 717,00 €	69%
TOTAL				103 651,00 €	92%	95 300,00 €	8 351,00 €	79 517,00 €	77%

ANNEXE

Tableau récapitulatif par axe et principes de calcul des dépenses

Axes	Actions	Principes de calcul des dépenses
1 Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à la présence dans le patrimoine hors QPV)	Renforcement du gardiennage et surveillance	Cf. décret gardien
	Agents de médiation sociale	Montant correspondant au %ETP de l'organisme Hlm affecté au QPV
	Agents de développement social et urbain	Montant correspondant au % ETP de l'organisme Hlm affecté au QPV
	Coordonnateur Hlm de la gestion de proximité	Montant correspondant au % ETP de l'organisme Hlm affecté au QPV (hors charges récupérables)
	Référents sécurité	Montant correspondant au % ETP de l'organisme Hlm affecté au QPV
2 Formation/ soutien des personnels de proximité	Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social.)	Dépense de la prestation x taux de valorisation à convenir avec les signataires de la convention
	Sessions de coordination inter-acteurs	Dépense de la prestation x taux de valorisation à convenir avec les signataires de la convention
	Dispositifs de soutien	Dépenses x taux de valorisation à convenir avec les signataires de la convention
3 Sur-entretien	Renforcement nettoyage	Dépenses de nettoyage renforcé hors contrat d'entretien
	Effacement de tags et graffitis	Montant de la prestation d'enlèvement des tags et des graffitis
	Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention	Dépenses * taux de valorisation à convenir avec les partenaires
	Réparation des équipements vandalisé (ascenseurs)	Dépenses liées aux réparations des équipements vandalisés
4. Gestion des déchets, encombrants /épaves	Gestion des encombrants	Dépense relative au projet * taux de valorisation à convenir avec les signataires de la convention
	Renforcement ramassage papiers et détritux	Prestation hors contrat de nettoyage * taux de valorisation à convenir avec les signataires de la convention
	Enlèvement des épaves	Nombre d'épaves enlevées par an sur le patrimoine du bailleur dans le QPV * coût d'enlèvement (y compris frais administratifs liés)
	Amélioration de la collecte des déchets	Dépenses * taux de valorisation à convenir avec les parties prenantes

5. Tranquillité résidentielle	Dispositif tranquillité	Dépenses * taux de valorisation à convenir avec les parties prenantes
	Vidéosurveillance (fonctionnement)	Montant de la prestation * taux de valorisation à convenir avec les parties prenantes
	Surveillance des chantiers	Montant de la prestation * taux de valorisation à convenir avec les parties prenantes
	Analyse des besoins en vidéosurveillance	Montant de la prestation de diagnostic* taux de valorisation à convenir avec les parties prenantes
6 Concertation / sensibilisation des locataires	Végétalisation du quartier, renforcement de la biodiversité locale,	Dépenses * taux de valorisation à convenir avec les parties prenantes
	Participation / implication / formation des locataires et associations de locataires	Dépenses * taux de valorisation à convenir avec les parties prenantes
	Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens, etc	Dépenses * taux de valorisation à convenir avec les parties prenantes
	Enquêtes de satisfaction territorialisées	Montant de la prestation * taux de valorisation à convenir avec les parties prenantes
7 Animation, lien social, vivre ensemble	Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble »	Dépenses* taux de valorisation à convenir avec les parties prenantes
	Actions d'accompagnement social spécifiques	Dépenses * taux de valorisation à convenir avec les parties prenantes
	Services spécifiques aux locataires (ex. portage de courses en cas de pannes d'ascenseurs)	Dépenses (hors contrat)
	Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion)	Dépenses * taux de valorisation à convenir avec les parties prenantes
	Mise à disposition de locaux associatifs ou de services	Réduction de loyer = (Montant du loyer* pourcentage de réduction) * 12
8 Petits travaux d'amélioration de la qualité de service	Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (réfection hall d'immeubles / cages d'escaliers, éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique...)	Dépenses * taux de valorisation convenu avec les signataires de la convention
	Surcoûts de remise en état des logements	A= somme des dépenses de travaux de remise en état des logements/nombre de logements remis en état dans l'année dans les QPV B= somme des dépenses de travaux de remise en état des logements/nombre de logements remis en état dans l'année hors QPV Ecart de dépense de remise en état des logements hors QPV et QPV = B-A * nombre de logements concernés
	Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik..)	Dépenses * taux de valorisation convenu avec les signataires de la convention

cc